



SECTION
DE LA
MARNE



Bulletin d'information de la section locale F.O.-DGFIP

16 JUILLET 2019

SÉPARATION ORDONNATEUR/COMPTABLE

Le 10 juillet 2019, un Groupe de travail (GT) national devait se tenir à Bercy concernant l'actualité comptable.

FUSION CSP/SFACT EXPÉRIMENTATION DANS LA MARNE

L'expérimentation de rapprochement entre Centre de Service Partagés (CSP) et Service Facturier (SFACT), initiée à la DRFiP 35, va donc s'étendre à d'autres directions « qui ne présentent pas de difficultés particulières ».

2020 : Calvados, Doubs, Hérault, Loiret, Somme et Vienne

2021 : Bouches du Rhône, Loire-Atlantique, Paris, Marne, Rhône et Val-de-Marne

Cette fusion ordonnateur/comptable porte désormais un nom : Centre de Gestion Financière (CGF).

F.O.-DGFIP rappelle son opposition ferme à la constitution de ces CGF dans la lignée des préconisations de la mission CAP 22, véritable outil de destruction de la séparation ordonnateur/comptable.

La Marne devient donc expérimentateur sans qu'à aucun moment la Direction Locale n'ait communiqué officiellement sur ce projet et son organisation auprès des agents.

DÉPENSE DE L'ÉTAT ET INTELLIGENCE ARTIFICIELLE

Concernant l'intelligence artificielle appliquée à la dépense de l'État, celle-ci est présentée

comme une « expérimentation de la sélection des demandes de paiement soumises au contrôle du comptable par un Traitement Automatisé d'Analyse Prédictive (TAAP) », expérimentation menée depuis presque 6 mois à Rennes.

F.O.-DGFIP dénonce une approche qui n'a pas pour autre ambition que des économies de personnels.

La Direction Générale envisage de généraliser la sélection par l'intelligence artificielle à l'ensemble des demandes de paiement (DP) traitées en mode classique par les services Dépense.



Notre administration affiche clairement sa volonté de mettre fin à nos principes républicains de séparation ordonnateur/comptable et de responsabilité personnelle et pécuniaire (RPP) des comptables publics. Cette dérive mortifère a été confirmée lors du dernier comité interministériel de la transformation publique du 20 juin 2019 où le gouvernement ose écrire que la RPP « ne répond pas aux objectifs d'une gestion publique efficiente ».

Pour **F.O.-DGFIP**, c'est plutôt parce qu'ils existent et sont garants du bon emploi des deniers publics que ces principes sont à abattre.

Secrétaire Départemental : Sylvain COMMENCAIS

Tél : 06 17 40 61 39

Mail : fo.ddfip51@dgfip.finances.gouv.fr

Site : <http://www.fo-dgfip-sd.fr/051/>